

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 13.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	d. au dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	54.1. au dessus	63 deg.	27 pou. 10 lig.	Sud.	Nuages
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.	
5 h.	11 h.	6 h.			
56 n.	56 m.	16 m.	Dernier quart.	23	

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 13 septembre 1838.

CE QUE DOIT FAIRE LE PARTI RADICAL.

En juillet 1830 la royauté fut brisée. Les députés, agissant au nom du peuple, s'appuyant sur cette maxime que le salut de tous est la suprême loi, reconstituèrent une royauté.

Charles X avait poussé ses prétentions gouvernementales jusqu'à l'absolutisme. La nouvelle royauté déclara que désormais la charte serait une vérité. Alors la charte, pour un grand nombre de citoyens, avait une force virtuelle telle qu'elle devait garantir les droits politiques de tous les Français, et faire triompher la volonté publique sur la volonté du roi et de ses ministres.

La royauté naissante flatta l'opinion, environna les hommes qu'elle soutenait d'une haute considération. Lafayette commandait toutes les gardes nationales de France, Laffitte était président du conseil, et Dupont (de l'Eure) ministre de la justice.

Si des patriotes soupçonneux avaient quelques inquiétudes sur l'efficacité des institutions, ils pouvaient se rassurer en voyant à quels hommes elles étaient confiées. Ne sait-on pas l'influence des hommes sur les institutions? Avec de bons magistrats, disent les jurisconsultes romains, les mauvaises lois s'améliorent; avec de mauvais magistrats, les bonnes se détériorent.

On n'a pas attaqué d'abord les institutions, mais on a écarté les hommes. Nous avons vu tour à tour mettre à l'index tous ceux qui avaient concouru à la révolution de 1830 et qui ne l'avaient pas complètement reniée. Les hommes influents jetés hors des fonctions publiques, on commença un autre travail, on s'attaqua aux institutions. Le peuple avait des réunions paisibles, on les agita; on exhuma les souvenirs de 93, on effraya la bourgeoisie, et plus tard on détruisit le droit d'association.

Cependant le droit d'association était hautement reconnu sous Charles X; on le défendait sous son règne en invoquant la charte; qu'importe? il fut brisé. Nous n'aurons plus de procès de presse, disait-on dans les premiers jours d'août aux avocats qui venaient complimenter le nouveau monarque. — Nous avons eu les lois de septembre.

L'article 14 de la charte est à jamais brisé, disait-on, et Paris a été mis en état de siège!

Le roi est plus partisan du progrès que la chambre des députés, répétait-on encore en décembre 1830; et maintenant on attaque de tous côtés la prépondérance si légitime de la chambre des députés sur les autres pouvoirs de l'Etat.

Les attaques sont graves, incessantes, multipliées. Les prérogatives concédées par la charte ont toujours été étendues sans respect pour l'opinion, et la charte, sur ce point, a été méconnue. Les défenseurs zélés de l'extension de la prérogative n'ont pas nié leurs tendances. Ainsi, ils ont répété et répètent chaque jour ceci: « Nous devons la paix dont nous jouissons à la politique ferme et judicieuse du roi. — Si la France est calme à l'intérieur, si le commerce est florissant, c'est au système du roi qu'on doit l'attribuer. »

An dehors comme au dedans, tout s'est donc fait par la volonté du roi. La royauté elle-même a préconisé son système. Elle s'est tellement mise à découvert des fictions constitutionnelles, qu'un général, voulant soustraire un autre général à des poursuites judiciaires, ne trouvait rien de mieux que de déférer l'affaire au tribunal du roi. Les journaux ministériels n'ont pas blâmé cette incartade comme inconstitutionnelle.

Un autre fait grave, sérieux, s'est également développ-

pé: c'est la destruction, dans l'intérêt du pouvoir, des oppositions qui s'étaient formées successivement; destruction qui s'est accomplie graduellement et qui a changé notablement la face des affaires. Les opinions qui se sont agitées sont encore bien classées comme par le passé; mais ce sont là des traditions, les faits sont changés. Une politique nouvelle est nécessaire à une situation nouvelle. L'opposition ardente des clubs a été brisée, l'émence a été vaincue. Si cette opposition se reproduisait, elle ne pourrait peut-être se placer que derrière l'aigle impériale; c'est dire qu'elle subirait aujourd'hui les nécessités de la défaite. L'opposition extra-parlementaire que représentait Carrel a été réduite au silence par les lois de septembre, et sa mission, si elle n'est terminée, a dû prendre une autre voie. A la chambre, l'opposition radicale est amoindrie: nous ne sommes plus au temps où les Voyer d'Argenson et les Puyraveau déclaraient solennellement qu'ils étaient membres de nos clubs.

L'opposition dynastique, entraînée elle-même par le mouvement, s'est laissée aller jusqu'à tendre la main à M. Thiers.

Voilà des faits, pourquoi les fait-on? Bien des forces vives ont été perdues; mais toutes ces forces ne sont pas absorbées, ne sont pas éteintes; que faut-il? les rallier sous un principe large et fécond, et s'en servir pour étendre les droits du peuple.

La royauté a largement agrandi ses prérogatives. — Le pays, qui n'est pas satisfait en tout point de la politique suivie tant au dehors qu'au dedans, témoigne hautement son mécontentement. Il voit bien que la chambre des députés est menacée dans son indépendance; il comprend maintenant à quelles causes on doit attribuer les déviations que nous avons indiquées, et il cherche un remède à l'extension du pouvoir royal. Nous n'en voyons guère d'autre, quant à nous, que dans une démonstration puissante de l'opinion en faveur du principe électif. C'est là qu'il faut porter son appui; c'est la chambre des députés qu'il faut réformer et rendre assez puissante pour pouvoir contenir les prétentions extra-constitutionnelles qui se manifestent avec tant de persévérance.

Le moment est donc venu de demander hautement la réforme électorale.

Il est temps enfin que la France sorte de l'état de prostration dans lequel on veut la plonger, et que l'esprit public reprenne quelque force.

Les partisans de la prérogative royale sont habitués à vaincre; ils veulent pousser en avant. C'est à la nation à les arrêter; les dangers passés les ont effrayés; ils ne se croient véritablement en sûreté qu'après avoir vaincu toutes les résistances; qu'elles soient telles qu'elles les fassent reculer. C'est donc à cette nouvelle lutte qu'il importe de préparer les esprits; il faut le faire en se plaçant sur le terrain légal. Si, par malheur, on le déserte, la victoire sera encore à la force armée, et c'en sera fait pour long-temps des garanties politiques que nous voulons maintenir et développer.

Mais, pour organiser cette résistance, pour faire reculer les partisans exagérés du pouvoir royal, coordonnons toutes les pensées ennemies de l'absolutisme; ayons une bannière qui rallie, des voix qui persuadent, des chefs qui commandent la manœuvre et qui apportent la conviction dans tous les esprits.

Depuis quelque temps il n'était question, dans la prison de Perrache, que d'un prétendu don de 12 à 14,000 fr. fait par la liste civile à l'occasion de la naissance du comte de Paris, qui devait être affecté à la délivrance d'un grand nombre de détenus pour dettes. Ce bruit, répandu à

dessein sans doute, avait donné de l'espoir à plusieurs pères de famille.

Dimanche, au grand étonnement de tous les prisonniers, M. le préfet est venu procéder à la mise en liberté de quatre hommes et une femme; pour consommer cet acte de générosité, il n'a fallu ni plus ni moins qu'un millier de francs, encore s'agit-il de savoir si cette somme a bien été versée par la liste civile, attendu que l'administration n'a pas épuisé la rente léguée par M. le major Martin.

Pourquoi avoir attendu le 9 septembre? Depuis huit ans les fêtes de juillet étaient l'occasion de plusieurs mises en liberté; l'administration, dans son zèle monarchique, n'aura donc trouvé aucun inconvénient à laisser quelques malheureux six semaines de plus en prison!

Malgré toutes les réclamations faites à diverses reprises par votre estimable journal, l'inconcevable consigne des sentinelles a été maintenue. Le 2 courant, vers dix heures du soir, un coup de fusil a mis toute la prison en émoi. Il faisait un beau clair de lune; l'ombre d'un arbre agité par le vent se projetait sur un des murs de la prison; une sentinelle crut voir un homme cherchant à s'évader et fit feu dans la direction des prisonniers pour dettes.

Quand on songe aux graves inconvénients qui pourraient résulter d'une pareille consigne, on est bien autorisé à en réclamer le retrait ou la modification.

On lit dans le Journal de Genève :

Le grand-conseil d'Argovie s'est déjà prononcé dans l'affaire de nos démêlés avec la France. C'est dans sa séance du 7 septembre qu'il s'est occupé de cet objet. Rarement les tribunes avaient été remplies d'un public plus avide de suivre les débats.

La commission à l'examen de laquelle le grand-conseil, dans une précédente séance, avait renvoyé cette affaire, s'est partagée en majorité et en minorité. La majorité, composée de MM. Zschokke, Keller, Brentano, Dossek, Weibel, Lindenmann et Frœlich, a proposé de se ranger à l'opinion émise au sein de la diète par MM. Monnard et Rigaud, comme seule compatible avec les droits de la Suisse et le maintien de son indépendance et de sa dignité. La minorité, composée de MM. Herzog, d'Effinger et Baldinger, proposait de ne pas déférer à la demande de la France, mais d'exiger de Louis-Napoléon une renonciation formelle aux droits de citoyen français.

Les débats, qui ont été fort animés, ont duré plusieurs heures. Parmi les orateurs qui ont défendu le projet de la majorité, c'est-à-dire qui ont plaidé pour l'adoption des propositions de MM. Monnard et Rigaud, on a remarqué surtout le célèbre écrivain et publiciste Zschokke, et un respectable vieillard, M. Brentano, dont les paroles énergiques ont été couvertes d'applaudissements.

Le résultat de la votation a donné 105 voix en faveur des propositions de la majorité du grand-conseil; 55 seulement se sont prononcées par le préavis de MM. Herzog et Baldinger. Voici le texte de l'instruction telle qu'elle a été votée pour la députation à la diète :

« Nous, grand-conseil du canton d'Argovie, savoir faisons que sur le rapport de notre petit-conseil concernant la demande d'expulsion du territoire suisse de Louis-Napoléon Bonaparte, adressée à la Suisse par l'ambassadeur de France le 1^{er} août, nous avons résolu de donner à notre députation l'instruction suivante :

» Comme il est de fait que, depuis 1832, Louis-Napoléon Bonaparte a reçu le droit de bourgeoisie dans le canton de Thurgovie, et cela d'après les formes constitutionnelles prescrites par la législation de ce pays, ce qui est prouvé d'une manière authentique, la députation du canton d'Argovie se prononcera avec force et énergie contre les prétentions de la France, comme blessant à un haut degré le droit des gens à l'égard de la Suisse et les traités existants. Elle votera en conséquence le rejet de cette demande, en réservant solennellement les droits de souveraineté de chacun aux états de la confédération, ainsi que ceux que

Feuilleton.

DUEL DE BOXEURS A TROIS LIEUES DE PARIS. — RÈGLES DU DUEL. — FAITS CURIEUX.

Il est certains usages mauvais qui, une fois admis dans les mœurs d'un peuple, s'y perpétuent par la seule raison qu'ils y ont été introduits, et s'y incorporent par ainsi dire de telle sorte, que les rigueurs de la justice elle-même ne parviennent jamais à les déraciner complètement du sol sur lequel ils ont vécu.

C'est ainsi, par exemple, que les combats de boxeurs, flétris depuis si long-temps en Angleterre par les hommes les plus éminents de cette grande nation, s'y montrent encore, quoique de longs intervalles, au mépris de la loi qui les condamne et de l'humanité qui en gémit.

Il n'entre nullement dans mes vues de m'appesantir sur les réflexions qui peuvent naître de ce triste sujet; mais j'ai cru faire une chose utile en appelant l'attention publique sur ce qui se passait, il y a deux jours, à quelques lieues de la ville la plus civilisée du monde.

Le matin du 5 septembre, dès six heures, un grand nombre de voitures de toute espèce se dirigeait du côté de Vincennes. A l'aspect de ces équipages, dans lesquels on ne remarquait, sauf quelques exceptions, que des physionomies d'outre-mer; à l'air mystérieux de chaque groupe, on eût pu s'apercevoir qu'il s'agissait d'une lutte de boxeurs, lutte dont on avait daigné faire confidence à un certain nombre de privilégiés, à des adorateurs du vieux culte aujourd'hui proscrit sur la terre nationale, et qui, dans l'incertitude des exigences de la loi française en pareille matière, se disaient tout bas qu'il fallait agir de prudence, de peur d'éveiller les regards de l'autorité; que, si les choses allaient sans encombre de ce côté, une grande récompense leur était réservée, car ils verraient aux prises deux per-

sonnages illustres parmi les notabilités du pugilat anglais, deux de ces hommes qui laissent leur adversaire mort sur place, des boxeurs de la bonne école, du vieux type. L'un, murmurait-on avec une satisfaction toute britannique, est le fameux Swift, qui, dans ses trois dernières affaires, a tué trois hommes; et l'autre, le redoutable Adam, signalé par vingt-quatre combats dans lesquels il a remporté vingt-une fois la victoire...

C'est dans ces dispositions qu'en sortant de Saint-Maur on se jeta dans un chemin de traverse qui mène à quelques lieues de là, vers le bois de Saint-Martin, où le champ de bataille avait été choisi.

A neuf heures, on était arrivé; on se rendait à pied, à travers champs, sur le lieu désigné, lorsque tout-à-coup l'alarme se répandit dans cette foule dont les nombreux équipages stationnaient, comme ceux d'une armée, dans les ornières d'un chemin impraticable. Les magistrats, disait-on, ont été avertis... C'est une partie manquée!

L'alerte était fautive. Il est vrai que la voiture qui contenait les pieux, les cordages et l'attirail d'usage, que cette espèce de caisson où se trouvent renfermées toutes les munitions d'une campagne de boxeurs, revenait sur ses pas suivi de deux cavaliers devant lesquels on paraissait fuir... Mais ces cavaliers étaient simplement les propriétaires de la terre sur laquelle la lutte devait être livrée. Ces jeunes gens s'étaient chargés de dissiper à eux seuls le flot de curieux, qui cédait et s'éloignait à leurs voix avec ce flegme silencieux, ce mécontentement tranquille qui caractérise le peuple anglais.

Les chefs de l'expédition changèrent de plan; il fut convenu qu'on reviendrait sur le territoire de Charenton-Saint-Maurice, dans une prairie fermée dont on avait les clés, et dans laquelle on devait être à l'abri d'une surprise.

On se remit donc en marche lentement. Il fallait laisser aux ordonnateurs le temps d'appréter le champ-clos avant l'arrivée de la troupe entière.

Pour la réussite de ces manœuvres, on s'arrêta pendant une heure au village de Villiers, chez un restaurateur, dont toute la maison et les cours se transformèrent tout-à-coup en une espèce de taverne, à l'exception d'une chambre au premier étage, où les deux champions, fidèles à la règle de la sobriété la plus absolue, s'étaient mis au lit, côte à côte, en attendant le départ.

A midi, les pieux étaient placés, les cordes tendues, les combattants ainsi renfermés dans un carré de quarante pieds environ.

Les juges du duel demandent le silence; l'un d'eux lit la formule d'usage, qui est conçue à peu près en ces termes :

« Cette bataille est pour cinquante livres sterling de chaque côté, formant la somme totale de cent livres sterling, laquelle somme sera remise au vainqueur. »

» MM. *** sont choisis comme juges, et M. *** comme arbitre.

» Ils décideront si les coups sont loyaux; il est défendu de frapper un combattant lorsqu'il est par terre.

» Il est également défendu de frapper avec la tête (butting). » Le temps des interruptions (ronds) est fixé à une demi-minute.

» Si les seconds (les témoins) ne mettent pas leur champion en face de l'adversaire au signal donné, il sera considéré comme vaincu.

» Il n'est permis à personne, à l'exception des seconds, d'assister les combattants en aucune manière. »

Après cette lecture, les juges prennent leurs montres (ce sont des chronomètres Bréguet, marquant les minutes et les seconds), et l'un d'eux donne le signal.

Les champions s'avancent; ils portent pour tout vêtement des culottes courtes, retenues par une ceinture, et des bottines lacées, garnies de clous. L'avantage du terrain est tiré à pile ou face : le sort se décide en faveur de Swift.

Ce champion est de petite taille, nerveux; son regard est as-

lui assure l'indépendance de cette même confédération. Elle contribuera de tout son pouvoir à maintenir intacte la position constitutionnelle de la Suisse, et repoussera, de la manière la plus absolue, toute espèce d'intervention dans les affaires de police intérieure de la confédération.

Elle déclarera ensuite que la Suisse saura toujours remplir les devoirs que lui impose le droit des gens vis-à-vis des états voisins.

L'adresse suivante vient d'être envoyée à tous les officiers de la milice de Genève pour être offerte à la signature de tous les citoyens qui portent les armes :

A MM. les membres du grand-conseil du haut état de Thurgovie.

Très-honorés Messieurs, chers et fidèles confédérés,

Nous avons lu avec une vive satisfaction votre déclaration unanime du 22 août dernier, en réponse à la note de l'ambassadeur français. Nous éprouvons le besoin de vous en témoigner notre reconnaissance.

Vous avez su maintenir le principe sacré et inviolable de la souveraineté, en la conciliant avec les devoirs du droit international.

Vous avez bien mérité de la Suisse.

Vous avez reconnu et démontré que Louis-Napoléon Bonaparte, dont on demande l'expulsion du territoire helvétique, est citoyen du canton de Thurgovie dès l'année 1832, qu'il jouit de tous les droits attachés à cette qualité qu'il a acceptée, et que vous ne lui en reconnaissez aucune autre.

Vous avez repoussé comme étant sans fondement l'allégation contenue dans la note de l'ambassadeur français, que l'habitation de Louis-Napoléon est un centre d'intrigues contre le gouvernement actuel de la France.

Vous avez refusé de souscrire à la demande de ce gouvernement, en déclarant que vous ne souffririez sur le territoire de votre canton aucun acte qui fût de nature à compromettre la sûreté des états voisins, et que vous sauriez punir, conformément à la constitution et aux lois du pays, les actes de cette nature qui seraient prouvés.

Cette réponse est la seule que, dans les circonstances actuelles, l'honneur et la dignité de la confédération lui permettent de faire, et les soussignés ne doutaient pas qu'elle ne fût aussi le texte de celle de la haute diète à la note de l'ambassadeur français.

Comme vous, nous ne pouvons voir dans Louis Napoléon qu'un citoyen du canton de Thurgovie, quelles que soient les déclarations qu'on pourrait exiger de lui.

La question qui préoccupe la nation est donc claire et nettement posée. Le bon sens national sait la dégager de toute considération individuelle. Il ne s'agit plus des œuvres ou des projets de Louis Napoléon. Le gouvernement français demande à la Suisse l'expulsion, sans jugement, d'un de ses citoyens.

Cette demande est, sous tous les rapports, inadmissible, et les droits internationaux ne sauraient aller jusque-là.

Si la confédération pouvait adhérer à une semblable exigence, elle ne serait plus une nation indépendante et libre; elle perdrait, et avec raison, tout droit quelconque à l'estime et à la considération du monde entier.

Aussi, en réfléchissant à ce qu'on voudrait lui imposer, la Suisse entière s'est émue. Elle porte ses regards plus haut et plus loin : elle s'inquiète de son avenir. Elle a compris que le moment était venu de donner une réponse courte et catégorique à cette question que chacun s'adresse avec angoisse : L'étranger sera-t-il maître chez nous ?

L'immense majorité de la nation, n'en doutez pas, très-honorés messieurs, partage notre manière de voir, et tous les cantons applaudiront comme nous à votre honorable décision.

Nous avons appris avec douleur la scission qui s'est manifestée dans le sein de la commission de la diète, et ensuite dans cette haute assemblée, sur une question qui, après la déclaration de votre députation, après la séance si remarquable du 6 août, aurait dû réunir l'unanimité des membres de la commission et la grande majorité des états au projet simple et digne de cette minorité de deux membres, qui se fondait essentiellement sur votre décision du 22 août.

Qu'importent les déclarations que le projet de la majorité de la commission voudrait exiger de Louis Napoléon ! Quoi qu'il dise, il restera ce qu'il est aux yeux du gouvernement français, qui veut son expulsion, sans égard à la qualité qu'il a ou qu'il peut prendre quant à ses droits de citoyen.

Ce n'est pas par des subtilités ou des faux-fuyants qu'un peuple qui se respecte, quelque faible qu'il soit, peut répondre à une demande injuste, et qu'il ne saurait accorder sans violer ses institutions les plus sacrées.

Si le gouvernement français ne se contente pas de la garantie que vous avez donnée, et que la haute diète renouvellerait solennellement, quant aux devoirs que le droit des gens lui impose, c'est que ce gouvernement, qui se dit notre ami et notre allié, veut humilier la Suisse ou lui dicter des lois.

C'est ce que le peuple suisse ne saurait souffrir, sans cesser d'exister comme peuple indépendant.

Nous espérons que l'honneur de la confédération sortira in-

suré et affecte la douleur, mais son sourire a quelque chose de cruel. Il y a dans le sang-froid étudié, dans la coquetterie féroce de ce tueur d'hommes, je ne sais quoi qui fait frémir.

Son second est le roi des boxeurs anglais, l'invincible Burke, surnommé le *Champion des trois royaumes*. C'est lui qui a fait annoncer dernièrement par toute la presse anglaise un défi dans lequel il engageait 500 livres sterling. Ennuagé de l'oisiveté que lui a faite la terreur que son nom inspire, il est venu de Londres exprès pour être le témoin de son ami Swift. Il a le torse d'un hercule, mais d'un hercule de ruelles; ses petits yeux fauves et enfoncés, sa tête large, sa chevelure raide, sa grande bouche toujours entr'ouverte par un sourire forcé, et ornée de larges cicatrices, lui donnent l'aspect d'un vieux lion en belle humeur.

Adam est fort, ramassé, musclé; c'est de la matière brute, mal proportionnée, qui a revêtu, par hasard, une forme humaine. Il se pose là, avec l'aplomb et le naturel d'une machine organisée pour donner et recevoir des coups. A voir sa mâchoire toute dégarnie des dents qu'il a laissées sur d'autres champs de bataille, ses yeux louches et ternes, on le prendrait pour le type fidèle de ces brigands qui vivaient au fond des cavernes d'Ecosse.

Son second, connu sous le nom de Sailor-Boy (garçon matelot), est aussi un formidable athlète. Son aspect, du reste, n'a rien de remarquable, si ce n'est une balafre qui atteste de glorieux services.

Près d'eux pose, à titre d'amateur, le célèbre Dutch-Sam, appelé en Angleterre le jeune phénomène (*young phenomenon*). Il se signale par des airs d'indifférence et de légèreté, en fumant son cigare. C'est lui qui avait servi de second à Swift dans son dernier combat, à la suite duquel ils se sont tous deux exilés d'Angleterre pour échapper à la justice qui les poursuivait.

Le second est l'appui intelligent du boxeur; il le conseille, lui souffle les ruses du métier, soutient son moral et relève de

tact des délibérations des grands-conseils des cantons qui auront à se prononcer sur la réponse à faire à la note de l'ambassadeur français; mais en attendant persistez, très-honorés messieurs, dans votre noble résolution.

Comptez sur l'appui que vous prêtera dans cette grave conjoncture le peuple suisse, et soyez certains que lui aussi dira avec votre honorable député à la diète, M. Kern :

« Fais ce que tu dois, advienne que pourra. »

Nous avons l'honneur d'être, avec une haute considération et un profond respect,

Très-honorés messieurs et chers confédérés, vos très-humbles et très-obéissants serviteurs.

Genève, le 8 septembre 1838.

G. - H. DUFOUR, quartier-maitre-général; RILLIET-CONSTANT, colonel fédéral; F. COGNARD, lieutenant-colonel, député; MAYOR, docteur chirurgien-major, député; J. HORNUNG, député; J. VEILLARD, capitaine des chasseurs, député; BERTON, capitaine d'artillerie, député; J. MORIN, docteur chirurgien-major, député; L. EEMPEYTA, capitaine d'artillerie, député; COGNARD aîné, député; C.-L. DECHEY, capitaine des chasseurs; L. DU ROVERAY, capitaine, député; J. COGNARD, capitaine d'artillerie; MORIN-DÉRIAZ, député; A. MORIN, pharmacien.

On nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Vos derniers numéros ont entretenu le public de la condamnation prononcée contre les membres d'une société dont le projet était d'acheter en commun des ouvrages et de les communiquer à leurs camarades; ne pourriez-vous pas également faire savoir à vos lecteurs qu'il est une association que la loi ne peut pas atteindre, à savoir celle des capitaux? Ainsi, dans ce moment, un certain nombre de métiers cessent de battre, parce que les négociants qui fournissent l'ouvrage ne peuvent risquer les chances qu'ils auraient à courir en faisant fabriquer à l'avance de l'étoffe, vu le haut prix où la spéculation a porté, ces jours derniers, la matière première. Ce fait de spéculation est public, authentique; tout le monde peut le vérifier. Il est un autre fait moins connu qu'on a notamment tenté d'envelopper dans l'ombre et qui cependant n'est pas moins véritable, le voici :

Plusieurs maisons de cette ville, qui exercent le commerce de la vente des soies, se sont entendues pour soutenir la hausse, et pour cela ont rassemblé entre elles un capital de trois millions. Il eût été plus considérable, sans le refus de quelques maisons honorables qui n'ont pas voulu entrer dans la coalition.

Ainsi, les manœuvres des années précédentes vont se renouveler, et le travail n'aura ni sécurité ni garanties.

Agréé, etc.

COURS DES SOIES DE LA DROME ET DE L'ARDECHE.

Le marché de Romans du 9 courant a été presque nul sur les affaires en soies, qui étaient tenues à des prix très-élevés.

14 à 16 d. f. 29 50 à 30

12 à 14 d. f. 30 à 31

A Aubenas, le 8 courant, il y a eu beaucoup d'activité; les soies se sont bien vendues, principalement les titres fins.

10 à 12 d. f. 30 à 31.

9 à 10 d. f. 31 50 à 32 50

12 à 11 d. f. 36 à 38

9 à 10 d. f. 39 à 41

Le 2 courant, il est arrivé à Marseille un navire venant de Constantinople, qui porte 160 balles de soies Brousse, Mestoup et Perse; il est entré aussi au lazaret 8 balles de soies de Syrie, jaune et blanche. Vers le 15 courant, il y aura deux débarquements de 140 balles en Mestoup, Brousse, Perse et Amasis.

Voici les cours existants des diverses qualités :

Mestoup à la française, tenues de f. 18 50 à 22

Brousse, 15 à 16

Salonique à la piémontaise, 17 à 21

Perse fine, 15 à 16

Soies d'Italie à Marseille.

Royales de Naples, f. 27 à 28

Royales de Messine, 26 à 27

Royales de Calabre, 23 à 25

Grège de Milan, 27 à 28

Soies d'Espagne.

Tramas, f. 20 à 21

Entridoblez, 21 à 22

Illanderos, 23 à 24

Murcie, 18

Aragon, 16

L'exposition annuelle des ouvrages de peinture et de sculpture fondée par la société des Amis des Arts de Lyon, s'ouvrira le 10 décembre 1838 et sera close le 1^{er} février 1839. Les objets à exposer devront être adressés au palais Saint-Pierre et rendus avant le 1^{er} décembre.

temps à autre son courage par quelque bon mot, par quelque heureuse inspiration. L'aide-adjoint est plus spécialement chargé de la partie animale; il fait à peu près, dans cette lutte d'hommes, l'office du palefrenier dans les courses de chevaux. C'est lui qui introduit dans la bouche du boxeur renversé la bouteille d'eau dont quelques gouttes rafraîchissent sa langue aride et rendent la respiration à sa poitrine; qui, derrière lui, à ses côtés, toujours agile à suivre ses mouvements pendant la bataille, éponge ses sueurs et son sang, lui souffle sur le dos, sur la poitrine, dans les oreilles, et lui crache même au visage une pluie fine dont la rosée donne du ton à ses muscles et ranime son cerveau.

A un nouveau signal, les adversaires prennent position. Déjà ils se mesurent des yeux, leurs poings se touchent, se retirent, s'allongent, se sentent comme les épées dans un duel ordinaire. Vous frémissez à la pensée de ce qui va suivre ces menaces silencieuses, lorsqu'une voix se fait entendre : « Une livre contre trois; je tiens 100 livres sterling pour Swift! »

C'est un chanteur de Londres, très-renommé, dit-on, qui propose ce pari. D'autres paris s'engagent, et bientôt il y a deux camps opposés parmi les spectateurs, comme parmi les boxeurs eux-mêmes.

« Bravo, Jack! well done, Jack! (Bravo, Jacques! bien fait, Jacques!) » s'écrient les partisans d'Adam. Celui-ci venait de porter à son rival un coup terrible au milieu du front.

Swift avait répondu à ces exclamations par un sourire de mépris, et presque en même temps son camp s'écriait à son tour : « Bravo, Swift! First blood he has tapped his claret. (Bravo, Swift!... C'est le premier sang... il a fait couler son bordeaux.) » En effet, Swift avait appliqué un violent coup au milieu du visage de son adversaire, et le sang ruisselait.

Mais l'honneur du premier sang était partagé, car, à l'instant où Swift avait frappé, il avait lui-même reçu, au-dessous de l'œil gauche, une blessure d'où le sang s'échappait également.

La commission a cru devoir retarder l'exposition, soit pour donner plus de temps aux artistes, soit pour attendre le retour à la ville d'un grand nombre des membres qui composent la société des Amis des Arts. Elle espère, elle a même déjà l'assurance que l'appel qu'elle a fait aux hommes dont le talent est le plus généralement apprécié, sera entendu, et que leur concours assurera le succès d'une fondation que deux années d'existence ont déjà rendue célèbre parmi toutes celles de ce genre.

Paris, 11 septembre 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On lit dans le *Moniteur* :

« Le *National* et le *Charivari* annoncent que le ministre de l'intérieur a refusé son visa à des portraits de ministres actuels, notamment de MM. Barthe et de Salvandy, que l'éditeur d'une galerie de portraits de contemporains a l'intention de publier. Cette assertion est dénuée de fondement. »

— Depuis l'affaire de Morella, les deux partis d'Espagne semblent vouloir de nouveau se reposer. Cet échec a démodé les troupes constitutionnelles et les empêche de prendre l'offensive, et l'on sait que le système des carlistes a toujours été de se tenir sur la défensive. Ainsi il est probable que l'effet de la levée du siège de Morella sera absolument nul et n'avancera pas du tout les affaires de l'un ou de l'autre parti.

Si le gouvernement espagnol ne parvient pas à obtenir de l'argent, il est à peu près certain que la guerre civile se prolongera encore bien long-temps. On n'ignore pas maintenant que toutes les tentatives faites pour négocier un emprunt ont échoué, et l'on doute fort que M. de Rothschild se soit engagé à faire des avances à l'Espagne, pour en obtenir le renouvellement de sa ferme des mines de minerai d'Almaden.

— Tout le monde connaît la déconvenue de la compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans qui, après avoir tenté de prélever une prime de 50 fr. par action, fut obligée d'admettre les souscriptions au pair; mais on ignore ce qui a motivé cette dernière résolution. M. de Rothschild avait souscrit originairement pour 4 millions dans cette affaire, et lorsqu'il fut question d'émettre les actions sur la place, les concessionnaires réunirent leurs principaux souscripteurs, et entre autres M. de Rothschild, auxquels ils firent connaître leurs intentions. Alors M. de Rothschild répondit qu'il saisisait cette occasion pour retirer sa souscription, et qu'il ne la maintiendrait plus quand bien même on laisserait les actions au pair. On conçoit quels effets désastreux a dû produire une pareille déclaration faite par un banquier aussi influent.

— On disait hier, dans le foyer de l'Opéra, que Mme Flora Tristan, auteur de romances et de nouvelles, et entre autres d'un livre intitulé *Pérégrinations d'une paria*, avait été frappée au flanc d'un coup de pistolet par son mari dont elle vivait séparée. Les journaux judiciaires ont souvent retenti des procès de M. et de Mme Tristan.

Voici quelques détails qui nous parviennent ce matin sur cette affaire :

Hier, à trois heures de l'après-midi, Mme Tristan descendait d'un omnibus devant sa demeure, située rue du Bac, n° 100, lorsqu'une forte détonation d'arme à feu se fit entendre. Son mari venait de lui tirer un coup de pistolet à bout portant. La balle lui a traversé l'épaule droite.

M. Tristan, arrêté aussitôt, a été conduit chez le commissaire de police. On a trouvé sur lui un second pistolet avec lequel il comptait se brûler la cervelle.

La blessure de Mme Tristan n'est pas mortelle.

— Il paraît que l'article publié ces jours derniers par le *Journal des Débats* au sujet des nouveaux habillements imposés aux Polonais par le gouvernement russe a très-fort déplu à l'ambassade de Russie. On dit que M. de Pahlen a envoyé aujourd'hui à la *Quotidienne* un article destiné à réfuter le *Journal des Débats*.

— On remarque que M. Mendizabal, ancien ministre d'Espagne, fait de fréquentes visites à l'infant don François de Paule, ce qui paraît inquiéter beaucoup M. le marquis d'Espeja, ambassadeur d'Espagne à Paris.

— Le ministère espère que les affaires du Mexique seront terminées pour le moment de l'ouverture des chambres. L'arrivée des renforts envoyés dans ces parages a été

La lutte s'engagea corps à corps. Dans ces étreintes, la supériorité matérielle d'Adam semblait lui assurer l'avantage; mais la question n'est pas de terrasser son adversaire, c'est de lui porter des blessures qui le mettent hors de combat, et Swift, quoique moins robuste, avait plus d'agilité, plus de sang-froid, plus de malice.

Les connaisseurs remarquaient avec une sorte d'admiration qu'au moment où les combattants s'étaient rapprochés, il avait failli placer Adam en *chancery* : c'est ainsi qu'on désigne le coup de *Jarnac* au moyen duquel un boxeur parvient à enfoncer la tête de son rival sous le bras gauche, pour l'assommer à son aise dans cette espèce de carcan, où le patient est exécuté à coups de poing.

Le nom de *chancery* a été donné, par allusion, à ce coup de maître, parce que le malheureux engagé en *chancery* est comme le pauvre plaideur qui, une fois entré à la cour de la *chancellerie*, ne peut plus en sortir, ou du moins n'en sort que bien malade.

Un croc-en-jambe fit chanceler Adam. Toutefois, avant de toucher la terre, il imprima une trace livide sur la poitrine de son adversaire.

Long-temps la victoire fut indécise. La massue d'Adam était plus plus lourde, elle enlevait la pièce; mais le coup-d'œil de Swift était plus vif, ses mouvements plus souples, sa force morale bien supérieure.

Il faut le dire, les spectateurs désintéressés faisaient des vœux pour Adam. Il y avait plus de loyauté de sa part que du côté opposé. Souvent ce cri s'élevait contre Swift : *Shame! shame!* (Honte! honte!) Et, en effet, toutes les fois que la lutte était corps à corps, il avait l'adresse de porter la main gauche au visage de son rival, et de toucher avec tant de force son nez endolori, hideusement tuméfié, sanglant, qu'Adam n'avait d'autre moyen d'éviter ce supplice intolérable que de se jeter à la renverse.

calculée de manière à laisser le temps nécessaire pour attaquer le château de St-Jean-d'Ulloa, et pour recevoir à Paris la nouvelle de la prise de cette position pour cette époque.

— M. de Salvandy doit passer prochainement à Saint-Germain pour s'entendre avec l'administration locale afin d'y établir un collège royal.

— On écrit de Périgueux, du 8 septembre :

M. le général Bugeaud est arrivé à Excideuil. Il a, dit-on, amené avec lui le général arabe Mustapha-Ben-Ismael, son fils Mohammed et sa suite. Mustapha est décoré de la Légion d'Honneur. Il a de 60 à 70 ans.

— On dit que M. Thomas, préfet de la Corrèze, va être nommé préfet du Loiret en remplacement de M. Siméon. Mais on ne désigne pas le nouveau poste de ce dernier.

— On assure que le ministre de la guerre se propose de nommer une commission pour réviser les lois et règlements concernant la gendarmerie. M. le vicomte Dode de La Brunnelle serait, dit-on, président de la nouvelle commission ou devait siéger M. le général Bugeaud qui sera remplacé par M. le général Jacqueminot.

— On lit dans l'*Emancipation de Bruxelles* :

Nous sommes à même d'annoncer aujourd'hui que, grâce à l'intervention de M. Van de Weyer, ministre de la Belgique à la cour de St-James, une partie des exemplaires de la brochure de M. Dumortier sur le traité des 24 articles a pu être retirée de la douane de Londres. Déjà un grand nombre de ces brochures a été distribué entre les ministres anglais, les membres du corps diplomatique, les principaux hommes politiques, et tous les journaux quotidiens ou hebdomadaires.

— L'empereur de Russie est arrivé le 4 septembre à Weymar.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Alger, le 1^{er} septembre.

M. le gouverneur-général paraît avoir compris enfin qu'en restant sans moyens suffisants de prévention et de répression en face des malfaiteurs qui, depuis quelque temps, épouvantaient la population par le vol, le pillage et les assassinats, la colonie aurait beaucoup à souffrir de cet état de choses. Il a donc prescrit d'adjoindre aux gendarmes maures 300 spahis qui feront concurrence avec eux un service actif de surveillance. C'est depuis que cette mesure a été prise qu'on a retrouvé les bœufs qui avaient été volés dernièrement, et déjà la tranquillité semble renaître ; mais la mort des colons et du caïd de Bouffarick impitoyablement assassinés n'est pas encore vengée.

Nos alliés ont aussi offert de faire des patrouilles, et il y a peu de jours ils ont découvert et attaqué un parti d'Hadjoutes qui, arrivés un à un dans la plaine, s'étaient embusqués pour dévaliser les fermes et les voyageurs. Les gens de la tribu des Arris leur ont tué un homme et les ont forcés à repasser promptement la Chiffa.

M. le maréchal Valée a enfin donné quelques permissions à des colons pour aller jusqu'aux camps de Blida ; ils en ont profité pour visiter la ville et reconnaître leurs propriétés en courant. Il faut espérer qu'il nous sera bientôt permis d'aller créer des établissements aux avant-postes et près de la Chiffa, qui arrose la partie la plus fertile de la plaine, surtout si Abd-el-Kader consent à porter les limites de notre territoire jusqu'à l'extrémité de la Mitidja vers l'ouest. Cette circonstance serait d'autant plus favorable, qu'elle nous mettrait en relation avec les tribus du Chéif dont les produits agricoles sont immenses. Des conférences ont été ouvertes à ce sujet.

Faits Divers.

M. l'abbé Dupuch, nommé à l'évêché d'Alger, est reparti pour Bordeaux, où il doit attendre ses bulles. Il sera sacré dans cette ville, au milieu de sa famille et de ses nombreux amis ; il a déjà fait choix de quelques coopérateurs, dont il augmentera le nombre à mesure des besoins. On lui prépare un évêché pour sa résidence à Alger. On sait que l'église catholique est établie dans une ancienne mosquée. On espère même qu'il en obtiendra une autre plus grande.

Le nombre des mosquées est très-considérable à Alger, et le nombre des musulmans est au contraire assez restreint ; il est assez naturel d'appliquer au culte chrétien des mosquées non nécessaires pour les musulmans. Il paraît qu'on a promis à M. Dupuch tout ce qui peut favoriser le succès de sa mission.

(*Ami de la Religion.*)

— Le succès de la navigation à la vapeur pour les communi-

Souvent tous deux tombaient ensemble ; les seconds et les aides étanchaient les plaies dont leurs corps et leurs visages étaient couverts, les aspergeaient d'eau glacée, appuyaient leurs têtes contre des linges rafraîchissants, et, au moment où la demi-minute allait expirer, ces infirmiers, dans l'attitude de deux gardes-malades qui soulèveraient un paralytique étendu sur le dos pour le porter mollement dans un fauteuil, le remettaient en place, face à face, à quelques pas de distance, et aussitôt la lutte recommençait de nouveau.

Elle avait ainsi recommencé vingt-cinq fois, les blessures s'étaient multipliées, le sang avait jailli de toutes les parties vulnérables du corps (il est défendu de frapper au-dessous de la ceinture), et il était encore impossible de deviner qui l'emporterait.

Au dire des connaisseurs, c'était une belle bataille, pleine de tactique, d'habiles manœuvres ; c'était la science noblement pratiquée.

Cependant, après plus d'une heure un quart de combat, Adam, qui ne voyait plus de l'œil droit, car l'orbite était entièrement cachée sous une immense enflure, parut avoir moins de chances que Swift, quoique la paupière de celui-ci fût aussi presque fermée.

« Dix guinées contre une pour Swift, » dit son plus fanatique partisan.

Personne n'accepta le pari. Il faut avouer que ce terrible jouteur, précédé de la réputation et de l'autorité que donnent trois cadavres récents, agissait peut-être autant sur l'imagination de son rival par ces redoutables trophées que par l'aplomb de sa résistance et l'impétuosité de ses attaques.

Cependant Adam l'atteignit à la tempe et le renversa. Je crus, pour ma part, qu'il ne s'en relèverait pas.

« Bravo, Jack! good as well! (c'est bien! bien fait!) » Telle fut l'acclamation de tous les spectateurs impartiaux.

cations de l'Angleterre et de l'Amérique dépasse toutes les espérances. Il paraît qu'avant l'arrivée du *Great-Western* de New-York, toutes les places étaient retenues au nombre de 130 pour le trajet fixé au 8 courant. Tel était le concours des amateurs que des primes de vingt guinées ont été offertes pour les places qui ne seraient pas occupées, dans le cas où les personnes qui les auraient retenues ne pourraient pas partir ; les directeurs n'ont rien négligé pour trouver des places convenables pour tous les voyageurs.

Sur 87 passagers venant en Angleterre et 130 partant d'Angleterre, à 40 guinées de passage par tête dans le salon et 35 dans la salle d'arrière, les directeurs du *Great-Western* auront réalisé plus de 8,000 liv. st. (200,000 fr.), sans compter le transport des marchandises, et le *Great-Western* en a apporté de New-York à peu près 200 tonnes.

— On écrit de Belley, le 30 août :

« La ville de Belley, département de l'Ain, est plongée dans la consternation par un de ces crimes domestiques heureusement sans exemple dans nos contrées paisibles. Le docteur Marin Delestra, qui a servi dans les armées françaises depuis 1793, et qui, selon le témoignage du maréchal de Bournonville, a sauvé l'armée française en Espagne (voir le *Journal des Débats* du 19 novembre 1811—10 janvier 1864), était venue se reposer de ses glorieux travaux à Belley, où il employait encore les ressources de son art à soulager les maux de ses compatriotes. Tout-à-coup les habitants consternés apprennent que ce vieillard, une des illustrations de son pays, après avoir échappé à tant de dangers durant sa longue carrière, vient de succomber à un crime affreux. Il est mort empoisonné chez lui, à près de 82 ans. Sa servante, sur laquelle planent les soupçons, a été immédiatement arrêtée. La justice inflame. »

« Le docteur Marin Delestra avait pour amis et compagnons MM. Richerand, Récamier, Bally et Montégre. »

— Le *Journal de Rouen* publie les détails suivants sur l'orage de mercredi :

« Un orage, comme on en voit rarement, a éclaté mercredi sur Forges et ses environs. Le tonnerre grondait ; il est tombé en plusieurs endroits, notamment dans un herbage aux portes mêmes de Forges, où il a tué deux vaches. Dans plusieurs communes, surtout à Pommereux, la grêle qui accompagnait cet orage était d'une grosseur énorme et a occasionné beaucoup de ravages. »

« A Hautot-l'Auvray, la foudre est tombée sur une meule et une grange appartenant à M. Folloppe et contenant 8,000 gerbes de blé. Tout a été brûlé. »

« Un épouvantable orage a aussi éclaté tout-à-coup sur Gournay. Le jour avait entièrement disparu ; aussi les éclairs et les éclats de la foudre, qui se succédaient sans interruption, semblaient-ils avoir embrasé le ciel et la terre dans un rayon de plusieurs lieues. Des grêlons énormes (beaucoup avaient un pouce de diamètre) accompagnaient les torrents de pluie qui, chassés par le vent d'ouest, ont rempli d'eau en un instant les places et les rues changées alors en courants rapides. Les carreaux des croisées de beaucoup de maisons ont été brisés ; les toits couverts en ardoises ont aussi beaucoup souffert. Heureusement aucun accident plus grave n'est résulté de cette effrayante tempête. »

— On écrit de Louviers :

« Un orage, accompagné de pluie, et de forts grêlons, est venu fondre sur notre ville. Nous n'avons aucun accident grave à signaler. Nous dirons cependant que le tonnerre est tombé sur une maison de la place Royale ; il n'a enlevé que quelques tuiles et des ardoises. Il est encore tombé porte de Neubourg, après avoir mis le feu à un mur couvert en paille ; vingt pieds de ce mur ont été la proie des flammes. »

« On signale d'autres dégâts occasionnés par la foudre. »

— On écrit de Douai, 6 septembre :

« Les orages qui ont éclaté hier ont causé des ravages considérables. Un moulin, situé à Saily (Pas-de-Calais), a été consumé par le feu du ciel. La foudre est tombée, dans la même nuit, sur le clocher de Férin (Nord). On parle encore de plusieurs accidents arrivés dans les communes voisines. Une meule de grains a été brûlée à Dourges (Pas-de-Calais). Cambrai et les villages de son arrondissement ont également souffert. Une assez grande quantité de grêle a frappé les moissons d'Esquerchin. »

— Un habitant de la commune de Mailly, canton d'Acheux, qui se trouvait au milieu de la campagne, a été dernièrement frappé par la foudre. Quoiqu'il eût été renversé par la violence de la commotion électrique, cet individu n'a éprouvé aucune blessure ; il a senti seulement par tout le corps une très-grande chaleur, et, chose extraordinaire, et qui offre un nouvel exemple des bizarres effets du tonnerre, la boucle d'une de ses bretelles s'était fondue et son étui à pipe s'était soudé au manche de son couteau. (*Sentinelle picarde.*)

— On écrit de Toulouse, 6 septembre :

« La sécheresse qui désole nos campagnes depuis le commencement de l'été nous fait regarder la pluie comme un événement heureux. Hier, le premier orage de la saison a éclaté sur notre

Swift n'avait pas attendu que la demi-minute se fût écoulée ; pendant que son aide lui bouchonnait encore les tempes avec un morceau de flanelle et lui lavait les yeux tout souillés de sang, il avait lancé un de ces regards qui semblent dire : « C'est ton dernier triomphe... apprête-toi à succomber. » Son camp le comprit.

« Now Swift (à toi, à ton tour, Swift), strike faire (frappe ferme) ; bung his peppers (crève-lui les quinquets) ! » disaient ses partisans.

Les combattants se précipitèrent alors l'un sur l'autre en désespérés. C'étaient des tigres que leurs souffrances et la vue de leur sang animent au carnage. Chaque coup de ces mains aussi dures que des mains de fer laissait sa trace sanglante ou livide. Ils se prirent de nouveau au corps. Adam, trop excité, avait perdu son sang-froid. C'est là que Swift, toujours calme, toujours maître de sa fureur, l'attendait. Pendant que son adversaire haletant cherchait à le terrasser, il fait un saut, s'échappe, saisit le gros athlète éperdu, le soulève du bras gauche, lui assène du bras droit un coup affreux sur la tempe, et le jette contre terre au milieu de l'effroi général, et aux applaudissements du camp ennemi lui-même transporté d'enthousiasme.

C'était le coup décisif. Adam, meurtri de toutes parts, les regards presque éteints, est remis en place : il ne pouvait plus lutter... Un dernier coup entre les deux yeux le renverse étourdi, comme un pauvre animal qui tombe sous l'assommoir. Ses jambes refusaient désormais de le porter. Il eut à peine la force de dire qu'il se rendait, et il resta sans mouvement aux bras de ses partisans.

Ainsi se termina cette lutte.

J'ai omis de dire que, pendant une heure et demie qu'elle a duré, un grand nombre d'habitants de Charenton-St-Maurice et de Saint-Maur (hommes et femmes) étaient accourus pour jouir de ce spectacle. De la route qui dominait le lieu de la scène, ils avaient tout vu, ils avaient pris parti, ils avaient applaudi.

ville ; mais, quoiqu'il soit tombé une énorme masse d'eau, il a eu si peu de durée que les maïs et les vignes ne s'en ressentiront guère. »

— On écrit de Chamouny, 5 septembre, au *Messenger* :

« Toute notre vallée est en émoi ; depuis l'ascension de M. de Saussure, aucun événement n'avait produit autant d'effet que celui dont nous venons d'être témoins. Une femme a eu le courage de monter sur le Mont-Blanc. Cette femme est Française, elle se nomme Mlle Dangeville ; on la dit sœur du député de l'Ain. Partie d'ici avant-hier, à six heures du matin, elle a été coucher aux rochers des Grands-Mulets, et hier, à midi, elle a atteint le sommet du Mont-Blanc. Elle y est restée environ une heure, a écrit quelques notes et a bu à la santé du comte de Paris. On peut hardiment assurer que jamais santé de prince n'a été portée d'aussi haut. Les guides qui ont accompagné cette demoiselle ne peuvent se lasser de vanter le courage et la force avec lesquels elle a surmonté tous les obstacles de ce voyage difficile et périlleux. »

« Avant elle, une seule femme avait osé le tenter ; c'était une paysanne de cette vallée, et encore, une fois au grand plateau, elle ne voulait plus continuer, et on l'a portée de force jusqu'en haut. Mlle Dangeville, au contraire, a conservé une présence d'esprit qui ne s'est pas démentie un seul instant ; elle encourageait ses guides, elle a causé et plaisanté avec eux tout le temps. Aussi le matin, quand elle est redescendue, c'était un enthousiasme difficile à dépeindre. On a tiré le canon ; les habitants de la vallée se sont portés à sa rencontre, tous voulant voir cette héroïne, et le nom de Dangeville est désormais inscrit à côté de ceux de Jacques Balmat et de Saussure. »

— La pétition qui se signe à Paris pour la réforme électorale a produit une vive sensation dans les départements. On nous écrit de plusieurs villes et communes importantes qu'une adhésion à cette pétition circule dans les rangs des gardes nationales et qu'elle se couvre de nombreuses signatures.

(*Courrier français.*)

— L'*Helvétie* s'avise d'un singulier expédient pour terminer la contestation qui s'est élevée entre la France et la Suisse. Il ne s'agit de rien moins que d'en remettre la décision aux chances d'un combat singulier. Cette feuille voudrait que le roi des Français tint ce langage :

« J'ai plusieurs fils, vaillants, jaloux de ma gloire et de mes intérêts : je nomme le duc de Nemours, par exemple, pour demander au jeune Napoléon raison de ses folles prétentions, et je choisis l'île de Reichenau pour le lieu où se videra la contestation. »

« Ne serait-ce pas, ajoute l'*Helvétie*, le vrai moyen de mettre un terme à un démêlé entre des nations qui n'ont que faire de luttes entre ces augustes personnages, et qui ne demandent pas mieux que de vivre, comme par le passé, en paix et en bonne harmonie ? »

— Nous apprenons, dit un journal, que M. le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie à Londres, va quitter incessamment l'Angleterre pour se rendre à Paris, où il a l'intention de passer une partie de l'hiver dans son magnifique hôtel de la rue de l'Université.

— Nous avons indiqué sommairement quelle cérémonie avait eu lieu pour l'entrée solennelle de l'empereur d'Autriche à Milan. Voici le programme des fêtes qui seront célébrées à l'occasion de son séjour dans cette ville :

Lundi 3 septembre : Prestation de foi et hommage, banquet à la cour pour les représentants du royaume, présentation des dames, bal au Casino. — Mardi : Visite des établissements publics, translation de la couronne de fer de Menza à Milan, bal à la cour (4,000 personnes invitées). — Mercredi : Affaires d'état. — Jeudi : Couronnement, fête populaire, illumination. — Vendredi : Concert à la cour. — Samedi : Visite solennelle à Saint-Ambroise, translation de la couronne de fer de Milan à Menza, avec l'épée et le manteau royal. — Dimanche : Messe militaire, revue, banquet à la cour, bal à la Scala offert par la ville de Milan.

Lundi 10 : Revue des troupes, inauguration de l'arc de la Paix. — Mardi : Banquet à la cour, bal donné par le gouverneur de Lombardie. — Mercredi : Fête et bal au casino de la société du Jardin. — Jeudi : Banquet à la cour. — Vendredi : Visite à l'exposition des objets d'art. Après le banquet, audience de congé. — Samedi : Départ de LL. MM.

(*Gazette privilégiée de Milan.*)

— MM. Stehelin et Huber, constructeurs de machines à Bitschwiller, près Thars, viennent d'achever la première des quatre locomotives dont ces habiles mécaniciens ont entrepris la fourniture pour le chemin de fer de Paris à Versailles, rive droite. Cette machine, de la force de vingt-quatre chevaux et du poids de 12,000 kilogrammes, a été soumise à l'essai, les 6 et 7 de ce mois, sur une petite voie de rails construite exprès à l'établissement même, et d'une longueur d'environ 300 pieds.

— Nous recevons le *Palladium* de Sainte-Lucie du 21 juillet. Il contient une ordonnance de sir Evan John Murray Mac-Grégor, gouverneur-général des îles de la Barbade, de Grenade, Saint-

« Bravo, le petit ! » répétaient-ils souvent.

Pourquoi ne dirais-je pas que là se trouvaient aussi quelques gendarmes, immobiles spectateurs de cette fête de sang improvisée ? Je ne leur fais pas un blâme d'être restés impassibles à ce hideux spectacle. Il y a de ces choses qui étonnent par l'horreur qu'elles inspirent, au point de paralyser les plus nobles instincts de l'âme.

En les voyant, on reste interdit, confondu ; on ne se reconnaît plus soi-même ; on serait tenté de douter de la conscience. Avouons-le, du reste, on ressent moins d'indignation que de pitié pour ces hommes qui se sont habitués dès leur plus jeune âge à vivre des coups meurtriers qu'ils portent, comme d'autres vivent des douleurs qu'ils soulagent....

Le plus coupable de tous, ce serait le pouvoir, si, à l'avenir, il ne prévenait pas le retour de pareilles luttes. Mais avant de sévir, il faut qu'il avertisse. L'efficacité de son intervention n'est qu'à cette condition et à ce prix.

Pour cette fois elle sera indulgente, je l'espère. Afin de donner l'exemple, je m'abstiendrai de citer le nom d'une mère qui assistait là en famille ! Autour d'elle étaient trois jeunes filles, belles, à l'air candide, au regard bon et noble. Elles ont vu, pendant une heure et demie, cette hideuse boucherie, qui pouvait finir par deux assassinats.

Je dois dire, en finissant, qu'au moment où l'on transportait Adam, son frère, son jeune frère, laissant à d'autres le soin de veiller sur ses jours, commençait un combat du même genre avec un boxeur du même âge que lui.

Il triompha ! Cette lutte aussi avait été terrible... Mais sans doute il n'en sera pas fait mention dans les journaux de Londres ; car les correspondants chargés de leur envoyer le procès-verbal des coups donnés et reçus ont dédaigné de prendre des notes sur cette seconde affaire. Elle n'avait été l'objet d'aucun pari en Angleterre.

CH. LEDRU.

(*Le Droit.*)

Vincent, Tabago, la Trinité, Sainte-Lucie et leurs dépendances. Cette ordonnance a pour objet de déclarer l'affranchissement, au 1^{er} août 1838, de tous les esclaves engagés en apprentissage en vertu de l'acte du parlement rendu sous le règne de Guillaume IV. Cette ordonnance a été approuvée par le conseil législatif de Sainte-Lucie. Pour la faire régulariser par un vote régulier, sir Evan Mac-Grégor s'est rendu dans l'île à bord du bâtiment de la marine royale le *Seringapatnam*, venant de la Barbade. Ce n'est que quand le conseil a été réuni que le gouverneur est descendu à terre. Peu d'instants après son arrivée dans le sein de l'assemblée, des salves d'artillerie parties du fort Charlotte ont annoncé l'acte de complète émancipation pour les apprentis. Après trois lectures faites dans la même séance, le bill a été adopté à la majorité de sept voix contre quatre. Cette décision a été prise le 14 juillet, anniversaire mémorable pour la liberté.

Le journal auquel nous empruntons ces détails est rédigé dans un esprit tout-à-fait colonial, et regarde la mesure qui vient d'être ordonnée, et qui devait être mise à exécution seize jours plus tard, comme ne pouvant manquer d'entraîner la ruine de la colonie. Mais on sait aujourd'hui ce qu'il faut croire de ces sinistres prédictions. La première émancipation devait amener de plus grands désastres encore, et on s'applaudit maintenant de l'avoir effectuée.

Un accident, aussi bizarre que les suites en sont déplorable, est arrivé au théâtre de Surrey, à Londres. Deux ouvriers machinistes s'étaient pris de querelle derrière les coulisses d'une fenêtre qui donne sur la grande rue de Black-Friars. Au milieu de la lutte, les châssis de la fenêtre se brisèrent sous le poids de leurs corps; la balustrade en bois céda également, et ils tombèrent dans la rue d'une hauteur de quatorze pieds. Un des boxeurs, nommé Salt, en sera quitte pour une entorse et quelques contusions; l'autre, nommé Morgan, a été porté à l'hôpital de Guy, dans l'état le plus fâcheux. Il a plusieurs côtes brisées, et de plus une lésion à l'épine dorsale. (Idem.)

STATISTIQUE. — *Vraie population de la Russie.* — M. le docteur Villermé a communiqué à l'une des dernières séances de l'Académie des Sciences morales et politiques des détails qui pourront servir à l'appréciation véritable de la population de la Russie, et qui prouvent qu'elle est supérieure à celle que la plupart des statisticiens lui avaient assignée jusqu'à ce jour; ces détails, qui sont authentiques, lui ont été fournis par M. de Meyendorff.

Il paraît que jusqu'ici les recensements des femmes n'avaient pas été faits d'une manière exacte. Ainsi les gouverneurs des provinces se bornaient à faire le dénombrement des hommes, et doubler ce chiffre pour avoir le chiffre total de la province. Ce mode de recensement était par conséquent défectueux, car on sait que le nombre des femmes excède dans presque tous les pays celui des hommes. Le dernier recensement de l'empire russe a eu pour objet de remédier à cet inconvénient. Le nombre des femmes a été supputé et trouvé être de 32,023,000. Le chiffre total s'élèverait d'après le même recensement à 61 millions d'habitants, non compris l'armée de terre et de mer et les provinces caucasiennes. Sur ce nombre, la Pologne russe figure pour 4,200,000 habitants.

La société du journal *l'Europe* est dissoute; il vient de s'en former une nouvelle entre MM. de Perdrauville et de Berruyer, pour l'exploitation de cette feuille; il semble résulter des termes de l'acte que *l'Europe* redeviendra un journal complètement légitimiste.

Extérieur.

ALLEMAGNE. — LEIPZIG, 4 septembre. — L'anniversaire de l'inauguration de la constitution a été célébré aujourd'hui de la manière la plus solennelle.

VIENNE, 31 août. — Notre armée compte trente-un régiments de cavalerie légère; en vertu d'un nouveau règlement, il vient d'être créé une place de troisième major, donnée aux capitaines à titre d'avancement. (Gazette allemande de Francfort.)

— L'empereur et l'impératrice d'Autriche ont fait le 2 sep-

tembre leur entrée solennelle à Milan. Le 3 septembre a eu lieu la prestation de foi et hommage, et le soir un bal a été donné au Casino.

— Le *Journal de Francfort* prétend que l'on prépare à Berlin des appartements destinés à recevoir d'augustes personnalités. L'empereur de Russie viendrait de nouveau trouver le roi de Prusse pour s'entretenir des affaires publiques de l'Europe. Il s'agirait d'adopter un ultimatum pour mettre un terme au différend hollandais-belge, aux affaires d'Orient, aux difficultés avec le pape. Il ne reste plus qu'à savoir si les membres de ce nouveau congrès s'entendront plus facilement à Berlin qu'à Toplitz, et si l'empereur Nicolas pourra enfin aller se reposer à Pétersbourg de la vie nomade qu'il mène depuis plusieurs mois. Pour se condamner ainsi au métier de courrier diplomatique et courir toutes les capitales du Nord, il faut que le czar attache une grande importance à des négociations dont il se fait l'intermédiaire personnel; il faut aussi qu'il rencontre une résistance inaccoutumée de la part de ses alliés, pour qu'il continue ses visites et ses voyages avec une persévérance infatigable.

— Le prince Guillaume de Prusse, qui vient d'inspecter les troupes de ligne et la landwehr dans les provinces rhénanes, est au moment d'aller faire visite au roi de Hollande. La politique voit beaucoup de choses dans cette excursion, mais des choses fort contradictoires; car, suivant les uns, le prince prussien doit pousser à la paix; selon les autres, il doit inviter le roi de Prusse à la résistance.

ANGLETERRE. — Il résulte des correspondances de Constantinople du 17 août que le bruit courait dans cette capitale que des ordres avaient été donnés à l'escadre de revenir de Smyrne à Constantinople. (Morning Herald.)

— On signe en ce moment, à la bourse de Londres, une pétition pour demander au comité de changer et d'abréger les heures des affaires, et de les fixer à l'avenir de onze heures à quatre heures. On ne croit pas qu'il soit fait droit à cette réclamation. (Standard.)

— Les lettres de Lisbonne du 1^{er} septembre annoncent que les bandes de guérillas insurgées augmentent journellement et commencent de plus grands excès encore depuis l'exécution de Remachido. (Times.)

— M. Fabricius est toujours, à La Haye, fort bien traité; mais il n'ira probablement pas à Pétersbourg.

— Des lettres d'Italie font connaître que M. Thiers et M. de Metternich ont eu une entrevue. Ils se sont rencontrés sur une terrasse, et le lendemain l'ex-ministre français a fait une visite au ministre autrichien.

— On mande de New-York, en date du 16 août: « Il y a eu un terrible incendie dans la ville d'Hudson. Une étincelle, partie du bateau à vapeur *Congress*, qui était dans le bassin, est tombée sur une maison et y a mis le feu. Par suite de cet accident fatal, soixante maisons sont devenues la proie des flammes. »

ESPAGNE. — Le *Novicio* de Saragosse annonce, d'après sa correspondance de Teruel, que le général Oraa est entré dans cette ville, à la tête de la 1^{re} division, de deux bataillons de la réserve et de deux autres bataillons qui avaient pris la route de Daroca pour escorter l'artillerie. L'armée s'est mise en marche pour Valence le 29 dans l'après-midi. On dit que le général Narvaez s'est porté sur Requena et Chelva.

La division de Pardinas est toujours à Alcaniz depuis le 22. Les factieux continuent à s'approvisionner de vivres et à relever le moral des troupes, un instant abattu par nos premières victoires. La conservation de Morella est ce qui les préoccupe le plus.

GRAND-THÉÂTRE.

Vendredi 14 septembre 1838. — ROBERT-LE-DIABLE, opéra. — Six heures 1/2.

GYMNASE-LYONNAIS.

Jeu 15 septembre 1838. — Première représentation de M. Arnal. — 1^o RE-NAUDIN DE CAEN, vaud. — 2^o MINA, vaud. — Six heures 1/2.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 11 SEPTEMBRE.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon,		1,750
700	750		Caisse d'esc., com. de bestiaux,		
4,500	1,000	par trimestr.	Ponts sur le Rhône,	1,010	
450	2,000	Idem.	Ponts de la Feuillée,	2,265	
500	2,000	Idem.	Pont Seguin,	1,700	
220	2,000		Pont de l'Île-Barbe,		
2,560	1,000		Pontet gare de Vaise	470	
1,740	600		Eclair. gaz (Turin),		
1,500	1,000	Juin et Déc.	Eclairageau gaz, Ce Perrache,	2,450	
500	750		Eclairage au gaz, Saône-et-Loire,	975	
1,000	700		Eclairage au gaz, St-Etienne,	1,290	
550	600		Eclairage au gaz, Grenoble,	1,075	
3,000	750		Eclair. au gaz, trois villes du Midi,	790	
400	700		Eclair. gaz (Dijon),	890	
320	5,000	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,	7,500	
180	2,000	Idem.	Paq. à vap. (Lyon à Chalon),		
154	5,000	Idem.	Gondoles à vap. sur Saône, marc.,		
400	10,000	Juin et Déc.	Fonderies (Loire et Isère),	52,250	
2,200		Jan. et Juil.	Che. de fer, Lyon à St-Etienne,	4,575	
240	5,000	par an.	Moulins à vap. de Perrache,		
	1,000	Juin et Déc.	Ce géner. mines de Rive-de-Gier,		
	1,000	Jan. et Juil.	Soc. civ. d'act. min. de houille,	1,660	
1,500	800	Juin et Déc.	Mines Grangette et Culatte,		
			Compe des mines de l'Union,		

BOURSE DE PARIS DU 11 SEPTEMBRE.

Il y avait des achats considérables en 5/0 qui ont produit une hausse très-forte sur cette valeur. On remarquait surtout trois agents de change qui en achetaient beaucoup au comptant. On disait que de tous les conseils-généraux il n'y en avait que cinq ou six qui s'étaient montrés favorables à la conversion, et que les autres n'avaient pas traité cette question, ou avaient paru y attacher moins d'importance que l'année dernière. Le 5/0 ne suivant pas la même progression.

Les actions de la caisse Lafitte étaient très-recherchées, les coupons de 5,000 à 8,095, et ceux de 1,000 à 1,120 et 1,125.

Les actions du chemin de fer de Paris à Orléans étaient assez vivement demandées dès le début de la bourse, et elles ont repris de 495 à 500. Celles du Havre étaient, comme hier, de 960 à 965. On a escompté 350 actions de ces dernières à la bourse de ce jour.

Il y avait aussi 300 actions escomptées sur le St-Germain, qui était coté de 775 à 780. La droite de Versailles était demandée à 707 50, et le Bâle à Strasbourg à 590.

Cinq pour cent.	109 50	109 55	109 50	109 55
— fin courant.	109 50	109 55	109 50	109 55
Trois pour cent.	80 85	80 90	80 85	80 90
— fin courant.	80 85	80 90	80 85	80 90
Quatre pour cent.				
Rentes de Naples	99 90	100	99 90	100
— fin courant.	99 90	100	99 90	100
Caisse hypothécaire	800			
Actions de la banque	2640			
Quatre canaux.	1255			
Emprunt d'Haïti.				

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1156) VENTE D'OBJETS MOBILIERS.

Le dimanche seize septembre mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, il sera procédé, en la commune de Neuville-sur-Saône, dans le domicile de défunt Gaspard Pelivet, revendeur de gages, à la vente à l'enchère et au comptant des objets dépendant de sa succession, savoir :

Batterie de cuisine, divers meubles, matelas, traversins, draps de lit, linge, vêtements; une mécanique à treize cylindres pour carder la bourre; bourre de soie; un métier pour fabriquer les couvertures, avec ses accessoires; couvertures en bourre de soie et autres; plateaux en noyer, cerisier; planches en peuplier, poirier et cerisier; bois à brûler; char, charrette, jument, fourrages en foin, second foin, luzerne et paille, avoine en gerbes, et autres objets. Le fourrage sera de suite pesé et emmené.

ANNONCES DIVERSES.

(5091) Hier soir, 12 du courant, on a perdu une chienne de chasse à deux nez, tête marquée de feu, manteau blanc, portant un collier sur lequel on lit : J. Benoit, à Lyon, avec la plaque de la police. On est prié de la remettre rue Pizay, n° 4, au 2^e.

(2038) Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME, de GEORGÉ, pharmacien, est toujours en dépôt chez M. MACORS, à Lyon, rue St-Jean, n° 30. — Le prix des boîtes est de 12 sous et 24 sous, avec l'instruction.

FRANCE ET L'ÉTRANGER

DE LABELONIE,

Sans odeur ni arrière-goût, pour le traitement des maladies secrètes, écoulements nouveaux et anciens, qu'elles guérissent en peu de jours. Elles sont ordonnées par les plus célèbres médecins. — Prix de la boîte : 3 fr.

Dépôts : à Lyon, M. Vernet, place des Terreaux; Tarare, M. Michel; Bourg, M. Martinet; Mâcon, M. Lacroix; Chalon-sur-Saône, M. Terrat; Roanne, M. Chervette; St-Etienne, M. Garnier-Martinet; Vienne, M. Rouvière; Grenoble, M. Bouteille, Grande-Rue; Valence, M. Reboulet; Romans, M. Victor Vidal, tous pharmaciens. (3300—671)

LA JUSTICE,

Compagnie générale d'assurances pour les rentrées des créances, poursuites de procès et recouvrements, tant sur Paris et les départements que sur l'étranger, aux frais, risques et périls de la compagnie, fondée sous la raison sociale *Le Bourgeois du Cherray, Jean Pascal et Co*, rue et carrefour Gaillon, n° 25, à Paris.

Cette entreprise a pour objet la rentrée des créances, la poursuite des procès devant les justices de paix, les tribunaux civils et de commerce, les cours royales et la cour de cassation; les recouvrements de toutes espèces de valeurs liquides ou non, et le règlement de toutes natures de droits, tant sur Paris et les départements que sur l'étranger, le tout aux frais, risques et périls de la compagnie, quant aux frais, qui ne sont par conséquent jamais supportés par les clients, mais moyennant une prime convenue d'avance, payable dans le seul cas de réussite, et basée sur la nature ou l'importance de l'affaire, sur la solvabilité ou l'éloignement du débiteur, enfin sur les chances plus ou moins certaines de succès.

Elle se charge aussi à forfait de toutes les affaires de la compétence des conseils de préfecture, des administrations, du conseil-d'état et de la cour des comptes, et de toutes celles qui sont dévolues à la décision des préfets et des ministres.

S'adresser, franco, AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, rue et carrefour Gaillon, n° 25, à Paris, ou à LYON, à M. VINCENT, correspondant de la Justice pour le département du Rhône, place Sathonay, n° 5, au 1^{er}.

AVIS. Le public est prié de ne pas confondre M. Vincent, correspondant agréé de la compagnie, dont l'adresse est ci-dessus, avec un sieur Bouchez, ancien avoué, se disant directeur-gérant à Lyon de la succursale d'une compagnie dont le siège principal serait à Paris, et qui n'est autre qu'un agent d'affaires, lequel n'est nullement investi de la confiance de la compagnie la Justice ni d'aucune autre à Paris. (689—3361)

(5090) Les sieurs GUINET frères et Co ont l'honneur d'informer MM. les amateurs que le 20 du courant il leur arrivera cinquante chevaux danois et mecklenbourgeois.

MALADIES SECRÈTES.

(574) Guérison sans rechute d'un à cinq jours des écoulements et fleurs blanches, si anciens et rebelles qu'ils soient, par la méthode unique, aussi sûre que facile, du docteur Thivaud, de Montpellier.

Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon. — A la même adresse on trouve les pilules dépuratives végétales du même auteur, pour la cure radicale des maladies vénériennes et dartreuses, quelles que soient leur ancienneté et leur opiniâtreté.

Vésicatoires-Cautères.

PAPIER D'ALBESPEYRES, seul approuvé par les membres de l'Académie de Médecine pour se panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore. (COMPRESSES SPONGIEUSES préférables au linge.)

Dépôts chez MM. Valat, place des Cordeliers; Roussin, rue St-Dominique; Vernet, place des Terreaux, et Gagnaire, faubourg St-Irénée, à Lyon; Voituret, à Villefranche; Brigaude, à Thizy; Michel, à Tarare; Martinet, à Bourg; Lacroix, à Mâcon; Derantier, à Dijon; Garnier-Martinet, rue de Foy, à St-Etienne. (662)

GUÉRISON

DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (3445)

LA CRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES

MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive, et guérit la carie des dents gâtées. — Prix : 2 fr. le flacon, avec l'instruction. — Pharmaciens dépositaires : Vernet, place des Terreaux, et à la pharmacie des Célestins, à Lyon; Voituret, à Villefranche, etc. (688—3360)